

Développer, grâce au **Fonds Social Européen +**, l'accès à la formation des salariés des entreprises de la mobilité



Qu'est-ce que le FSE + ?

Le Fonds Social Européen + (FSE +) est un fonds structurel de l'Union Européenne.

Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

Il soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre les exclusions.

Le FSE + permet de financer la formation des salariés pour l'évolution de leurs compétences.

Quelles sont les entreprises éligibles ?

Toutes les entreprises ayant un projet de formation à destination des salariés dans les thématiques définies ci-dessous sont éligibles, quelle que soit leur taille.

Quels sont les salariés éligibles ?

L'ensemble des salariés sont éligibles à un financement FSE +. Les stagiaires bénéficiant d'un financement au titre du FSE + doivent être salariés de l'entreprise au moment de la formation.

Quelles thématiques de formation ?

Les actions de formation doivent relever des thématiques suivantes :

- L'acquisition d'une qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle,
- L'accroissement du champ des compétences technologiques et numériques,
- L'adaptation des compétences face aux enjeux de développement durable / écologie,
- L'acquisition des compétences transverses,
- Le développement de savoirs de base et savoir-faire fondamentaux / évolution des publics fragilisés.



Quel planning de mise en œuvre ?

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15 novembre 2025.

Les actions de formation doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2025.

Quel financement ?

- **50% au titre du Fonds Social Européen +.**
- **50% sur des fonds complémentaires de Branche ou sur des versements volontaires de l'entreprise***

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :



opcomobilites.fr/entreprise/beneficier-du-fonds-social-europeen-fse-2025